

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER CAMBRONNE/GARIBALDI MARDI 14 FEVRIER 2012

Ordre du jour :

Points divers

Etaient présents :

Philippe GOUJON, Député – Maire du 15^{ème} arrondissement

Collège des élus :

Anne-Charlotte BUFFETEAU, Adjointe au Maire en charge des Conseils de quartier
Cambronne/Garibaldi et Violet/Commerce
Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Conseillère de Paris
Philippe MOURICOU, Conseiller d'arrondissement

Collège des personnalités qualifiées :

Bernard VANDENDRIS, Association des commerçants Lecourbe-Cambronne

Collège des habitants :

Annie CHAMBAUT
Marie-Christine BERGOT
Elisabeth LINDEN
Annick LE VERRE
Martine MARAGE
Pascal WARION
Jean-Pierre JASZ
Jean-Daniel GIRAUD

Collège des associations :

Jeanne BARBERET, Association des Locataires Miollis Lecourbe – ALML
Yves HUSSENOT et Anne MOSER, Ramage Dom

Invités :

Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire chargée de la solidarité, de la famille, de la lutte contre l'exclusion
et des personnes en situation de handicap
Karine ROSSIGNOL, Directeur des projets et du développement Fondation Imagine
Corentine CHAUMELY, AP-HP, Direction des Investissements, des Travaux, de la Maintenance et de
la Sécurité
Sylvie ESCALON, Directrice de la Stratégie, des Projets et du Projet Mères-Enfants Laennec
Adjointe au Directeur – Hôpital Universitaire Necker Enfants malades

Excusés :

Christine PHILLIPS
Gaël SERANDOUR

Anne-Charlotte BUFFETEAU remercie le public venu nombreux et présente l'ordre du jour.

-Point Necker :

Sylvie ESCALON : Les travaux du pôle Mères-Enfants Laennec sont quasiment terminés. Seule la végétalisation, majoritairement en bambous, d'un pan de mur reste à faire. Les travaux avancent selon le calendrier établi, la livraison est prévue en juillet 2012. Elle ajoute que les trottoirs de la rue de Sèvres devraient probablement être rendus aux piétons à la fin du mois de juin.

Anne-Charlotte BUFFETEAU précise qu'à l'issue des travaux, les trottoirs de la rue de Sèvres (entre l'avenue de Saxe et le boulevard des Invalides) seront refaits et l'éclairage modernisé.

Questions et réflexions :

- L'arrêt de bus rue de Sèvres retrouvera-t-il son emplacement initial ? Quand ?
- Quel est le coût final de l'opération ? Au regard du récent rapport de la Cour des comptes et des problèmes que l'on sait actuellement, y a-t-il une raison de s'inquiéter pour l'hôpital Necker ?
- Le trottoir rue de Sèvres, face au nouveau bâtiment Necker, sera-t-il élargi ?
- Des services ont été transférés à Pompidou, seront-ils réintégrés à Necker ?
- Est-il possible de visiter le nouveau bâtiment avant sa mise en service ?
- Les services de maternité seront-ils bientôt transférés au sein du pôle Laennec ?
- Quid du site de Brune ? Où sera le jardin ouvert aux riverains ?
- Quelle est la surface développée du pôle Laennec ?
- Quid du bâtiment qui fait l'angle et de la chapelle ?
- Capucine EDOU : Compte tenu des besoins grandissants en termes de santé, la rénovation de l'hôpital Necker est importante. Depuis 5 ans, il y a 16 000 lits en moins dans les hôpitaux publics et beaucoup de personnes renoncent à la santé, trop chère. Quel est l'effectif hospitalier de Necker ?
- Quid du bâtiment à l'entrée actuelle ?
- Le problème du stationnement est à prendre en compte. Un parking est prévu dans le projet, combien de places comptera-t-il ?
- Martine MARAGE** : Quel est l'effectif du personnel ?
- Y a-t-il suffisamment de places handicapées prévues dans le parking ?

Réponses aux questions :

Sylvie ESCALON indique que les arrêts de bus déplacés l'ont été pour la seule durée des travaux et qu'ils retrouveront leur place initiale. Elle n'a pas de date précise à donner mais se renseignera. Le coût total de l'opération est de 208 millions d'euros : 190 millions de travaux et 18 millions d'équipements.

Anne-Charlotte BUFFETEAU : Ces chiffres sont très importants mais il ne faut pas oublier que la rénovation de l'hôpital était nécessaire, attendue et qu'il est un immense bénéfice pour les habitants du 15^{ème}. Il n'est pour l'instant pas prévu d'élargir le trottoir rue de Sèvres.

Sylvie ESCALON : Le chantier Necker a bénéficié, dans le cadre du financement hôpital 2012, de 91,5 millions d'euros provenant de l'Etat. Le dossier, solide, a été validé en mai 2009 après être passé en commission.

Le service de néonatalogie de l'hôpital de Brune a été repris en gestion par Necker depuis le 1^{er} décembre 2011.

Philippe MOURICOU ajoute qu'il n'y a aucun souci à avoir quant au financement de l'hôpital Necker dont le personnel est, en sus, moteur et défenseur du projet.

Sylvie ESCALON : Seul le service d'urologie a été transféré à Pompidou, il sera réintégré à Necker en plusieurs étapes. La réintégration complète du service aura lieu courant 2013.

Organiser une visite du bâtiment n'est pas exclue mais elle doit se renseigner au préalable sur sa faisabilité. Les heures de visite sont contraintes. A l'heure actuelle, 1h30/semaine est prévue à cet effet. Le personnel de l'hôpital, fort de sa demande d'appropriation des locaux, a pour l'instant été privilégié. Un reportage filmé doit bientôt être tourné et pourrait être mis à disposition des habitants.

Anne-Charlotte BUFFETEAU : La visite des lieux est une bonne idée à développer avec l'hôpital qui souhaite par ailleurs être ouvert sur le quartier avec le jardin.

Sylvie ESCALON : Avec la mise en service du pôle Laennec, la maternité de l'hôpital passera de 36 à 45 lits et offrira une meilleure prise en charge de la mère et de l'enfant. Ce pôle s'étend sur 56 000m² dont 35 000m² de surface utile.

Le service de néonatalogie du site de Brune, et le lactarium, ont été récupérés par Necker. Les autres services seront récupérés par Sainte-Anne et la Fondation Sainte-Marie.

Le jardin d'un hectare, qui sera à la place de l'actuelle clinique chirurgicale infantile, ouvrira fin 2014 – début 2015.

Les pierres du bâtiment au coin ont été conservées et des plans ont été réalisés afin de pouvoir le reconstruire à l'identique. La chapelle sera réinstallée dans le carré Necker, entrée historique de l'hôpital. L'entrée Laennec (cour historique) va retrouver sa fonction principale. Le bâtiment et la cour vont être rénovés, dans un premier temps *a minima* afin de limiter les coûts.

En termes d'effectifs, la dotation de personnel est conforme à la réglementation qui impose, pour certaines activités, un ratio personnels/lits.

Le parking sera principalement à destination des professionnels et comptera 220 places de stationnement, sachant que ce nombre ne répond pas aux demandes actuelles du personnel.

3 000 employés non médicaux et 600 médicaux travaillent actuellement sur le site Necker, les nouvelles activités amèneront une centaine d'employés non médicaux et environ 400 professionnels de la santé supplémentaires.

Comme précisé précédemment, le parking sera surtout à usage des professionnels. Le nombre de places handicapées sera fonction de la réglementation qui impose un certain *pro rata*.

- Point Imagine :

Corentine CHAUMELY : Le chantier Imagine se situe à l'angle des rues du Cherche Midi et du boulevard Montparnasse. L'AP-HP Necker et la Fondation Imagine sont à l'origine de ce projet qui accueillera un bâtiment de recherches et d'activités cliniques.

Karine ROSSIGNOL : Les chercheurs travailleront sur des diagnostics et des traitements thérapeutiques en vue de soigner les enfants atteints de maladies génétiques. Le bâtiment va également recevoir des enfants en consultation.

Corentine CHAUMELY rappelle que le projet Imagine a été présenté lors d'une précédente réunion publique par les architectes. Le bâtiment, en R+6, sera à la même hauteur que ceux sur les rues de Croisic et Montparnasse par rapport au trottoir, soit 31m.

Du côté de la rue du Cherche Midi, un jardin séparera la rue du bâtiment (de moindre hauteur, 22-25m) des peupliers seront plantés et une voie de livraison le desservira. Un autre jardin, où les enfants pourront jouer, sera aménagé côté Croisic.

Les travaux ont débuté à l'été 2011 avec la démolition de l'ancien bâtiment, le gros œuvre est actuellement en cours. La livraison est prévue à l'été 2013. Seul un parking vélo est prévu dans le projet. Elle précise que Necker et Imagine auront du personnel en commun.

Questions et réflexions :

-En amont, aucun panneau indiquant le chantier qui allait être réalisé n'a été installé. Le projet dépasse la hauteur des immeubles avoisinants.

-**Anne-Charlotte BUFFETEAU** : Le bâtiment Imagine sera-t-il plus haut que les bâtiments haussmanniens ? Y a-t-il une permanence de la Fondation ?

-Le chantier sera-t-il surveillé nuit et jour ? Le bâti provisoire a pris de la hauteur à plusieurs reprises, cela va-t-il s'arrêter ?

-Combien de personnes travailleront sur place ? Qu'en est-il du stationnement ?

Corentine CHAUMELY indique que le permis de construire n'a été obtenu que parce que le projet respecte la réglementation en cours et que plusieurs instances, à savoir la Mairie de Paris, la Préfecture et les Architectes des Bâtiments de France, l'ont validé. Le permis de démolir a été délivré au mois de juillet, avant le permis de construire. Imagine se situera en haut du boulevard

Montparnasse, le bâtiment sera donc plus haut que Laennec, non pas au niveau du sol, mais en termes de topographie. Il n'existe pas de droit de vue à Paris, un permis de construire ne peut donc être invalidé pour cette raison.

Elle précise que la porte de la Fondation est toujours ouverte.

Le chantier est surveillé électroniquement. Si un problème est signalé, les gardiens arrivent immédiatement sur place, mais aucun n'est sur place en permanence.

Le bâti provisoire ne devrait plus grandir, elle va demander confirmation à l'entreprise.

Anne-Charlotte BUFFETEAU : Le chantier Necker a été exemplaire, il serait souhaitable que celui d'Imagine se déroule aussi bien et qu'un comité de pilotage soit mis en place.

Corentine CHAUMELY consent à cette demande.

Karine ROSSIGNOL : Le bâtiment accueillera environ 450 personnes, en comptant le personnel administratif, dont 150 en propre. Un appel d'offres international va être lancé pour faire venir environ 120 personnes supplémentaires. 300 personnes faisant déjà partie du site, le flux supplémentaire sera restreint. Il en est de même pour les malades qui pour beaucoup fréquentent déjà Necker. De plus, le personnel utilise pour beaucoup les deux roues.

Géraldine POIRAUT-GAUVIN : L'instauration d'un comité de pilotage est une bonne idée. Elle précise que la porte des élus est toujours ouverte.

La semaine précédente, une réunion a été organisée sur le seul parking qui sera créé dans le secteur, le parking Frémicourt, obtenu de haute lutte, bien que ne correspondant pas au souhait émis. Le parking de Necker sera un plus indéniable. Les élus seront vigilants au plan de circulation.

Philippe MOURICOU : La politique de suppression de places de stationnement est une politique ambitieuse visant à réduire la place de la voiture dans la ville. Depuis sa mise en place, une baisse de la circulation de 30% est à noter. Il est dommage que les élus de droite de l'arrondissement n'aient pas soutenu ce projet qui est pourtant une grosse plus value. Le désaccord portait sur les types de place : rotatives ou non rotatives. Le parking Frémicourt, dédié aux habitants du 15^{ème}, permet de libérer de la place en surface. De même, le parking Necker libérera 200 places en surface.

- Bal Nègre :

Anne-Charlotte BUFFETEAU : Le Bal Nègre (33-35 rue Blomet) se compose de 2 maisons jumelées, séparées en 1918, caractéristiques de l'ancien village Vaugirard. Cette zone se situe en protection Ville de Paris, il est alors impossible de déconstruire et de reconstruire, le Bal doit être réhabilité.

Le permis de construire a été déposé fin 2011 et a été transmis à la Mairie du 15^{ème}, début 2012, pour avis. Celle-ci a émis un avis favorable avec des remarques très précises ajoutées au dossier (traitement de la façade Blomet, frise arts déco à préserver, tranquillité des riverains à assurer durant les travaux, insonorisation de la salle de concert).

Le projet divise l'ensemble en quatre parties :

- le sous-sol : sous-sol à 5m de profondeur et de 350m² qui accueillera des concerts de jazz et de musique classique pour 180 personnes, une cuisine, des tables, un bar, une mezzanine, une scène, des sanitaires et un local poubelles. Cette salle sera moderne et insonorisée.
- premier étage : locaux administratifs.
- rez-de-chaussée : foyer et hall.
- à l'arrière : appartement privés.

Philippe GOUJON : Le projet de réhabilitation du Bal Nègre est adapté au quartier et à l'esprit du lieu. Il s'engage à veiller à ce que la tranquillité des riverains soit préservée. Le Bal était un haut lieu du jazz dans lequel Jenny Alpha notamment s'est produit. Une place portera d'ailleurs bientôt son nom.

C'est une chance qu'un amoureux du Bal Nègre ait voulu resituer le lieu dans sa perspective originelle tout en l'adaptant aux contraintes modernes. La scène étant au sous-sol, les nuisances sonores ne sont pas à craindre. L'investisseur a compris que cela ne fonctionnerait pas s'il n'était pas de bonne volonté et mettait tout à disposition pour bien s'intégrer dans le quartier.

En outre, l'objectif est d'également faire vivre le lieu dans la journée en proposant des ateliers de créations diverses ainsi que des studios d'enregistrement et de répétition. Il rappelle que 4 000 élèves sont scolarisés dans le secteur et sont à la recherche d'un tel lieu. L'arrière du bâtiment sera transformé en logements pour sa famille.

Questions et réflexions :

- La création d'appartements ne respecte pas l'histoire du lieu. Où les clients se gareront-ils ?
- Certes, la salle sera insonorisée, mais il est impossible d'empêcher 180 personnes de sortir pour fumer ou de quitter les lieux en faisant du bruit. Nombre de motos se garent face au 27 rue Blomet. Le problème du stationnement est récurrent.
- La musique classique nécessite une architecture particulière. L'insonorisation ne permettra pas de lutter contre les motos, les voitures, les cigarettes, les canettes et les vomis éventuels qui joncheront la rue le matin.
- Sur 180 personnes, il y en aura en permanence une trentaine dehors pour fumer sous les fenêtres des riverains qu'ils réveilleront alors. Est-il possible d'installer un fumoir à l'intérieur ? Ce projet n'est pas en harmonie avec le calme du quartier.
- Annick LE VERRE** : Avenue de Breteuil, le bar Le Cristal a causé beaucoup de désagréments aux riverains qui se sont alors tournés vers la Mairie du 15^{ème}. Cette dernière et le Commissariat les ont aidés, les progrès sont notables.
- Le projet est viable, néanmoins il est inquiétant d'entendre « nous allons réfléchir aux problèmes de nuisances », ce qui implique que ça n'a pas été le cas jusque là. Des nuisances, il y en aura nécessairement, il faut donc rapidement trouver des solutions pour les endiguer.
- Annie CHAMBAUT** : Y a-t-il un moyen d'imposer un règlement à l'investisseur qu'il se devra de suivre sous peine de sanctions ? Le nouveau Commissaire Central lui a indiqué que le problème des nuisances sonores doit se régler par la parole. Est-il envisageable qu'il y ait des placeurs ?
- Bernard VANDENDRIS**, habitant la rue Lecourbe, grande artère, connaît les nuisances sonores et les acceptent. Dans une ville telle que Paris, il y a forcément du bruit. Le Bal Nègre sera un beau lieu culturel, de rencontres, qui fera vivre le quartier. Il ne faut pas oublier que se seront des gens mûrs qui fréquenteront le lieu.
- Des horaires peuvent-ils être imposés afin que les concerts se terminent à des heures raisonnables ?
- De qui, de quoi dépend l'acceptation finale du projet ? L'avis des riverains est-il pris en compte ?
- La rue Blomet est très calme, privilège que beaucoup envie.
- Les habitants de la rue Copreaux craignent que leur rue devienne un parking sauvage.

Réponses aux questions :

Anne-Charlotte BUFFETEAU précise que ce projet est privé et que les appartements seront construits pour l'investisseur lui-même et ses enfants, ils ne seront donc pas à vendre.

Les clients ne sont pas obligés de venir en voiture, ils peuvent se déplacer en transports en commun.

La Mairie va suivre ce dossier de près, un point d'avancée sera régulièrement réalisé lors des prochaines séances de réunions publiques. Elle rappelle que la capacité d'accueil est de 180 personnes et non de 280 comme elle a pu le voir sur certaines affiches placardées dans certains immeubles du quartier.

Les inquiétudes des riverains sont légitimes et compréhensibles. Elle s'engage à inviter l'investisseur lors d'une prochaine réunion publique pour présenter le projet.

Philippe MOURICOU défend également ce projet qui sauvera ce lieu qui dépérissait et mettra en avant ce fameux patrimoine. Un suivi des travaux sera réalisé afin de vérifier que tous les travaux nécessaires, notamment en matière d'insonorisation soient faits.

Philippe GOUJON rappelle qu'il s'est auparavant battu contre les occupants successifs du Bal Nègre afin de supprimer les nuisances. Au regard de ses locataires passés, les inquiétudes sont légitimes. Etant donné que ce ne sera pas une boîte de nuit mais une salle de spectacle présentant des concerts de jazz et de musique classique, la clientèle attendue est une clientèle mûre, d'une cinquantaine d'années. S'il a émis un avis favorable au projet, c'est parce que l'investisseur a compris qu'il devait respecter les riverains. **Philippe GOUJON** propose aux riverains proches d'organiser une rencontre à la Mairie avec les élus responsables et l'investisseur de façon à

évoquer le projet, les questionnements existants et d'émettre des propositions pour l'améliorer, tel que l'installation d'un fumoir à l'intérieur. Le Bal Nègre existe depuis les années 20, il est important que sa mémoire soit conservée tout en préservant la tranquillité des riverains.

Anne-Charlotte BUFFETEAU précise que ce projet n'est pas un projet de la Mairie du 15^{ème}, dont seules les bases leur ont été présentées récemment.

Géraldine POIRAUT-GAUVIN : Il n'y a pas de fatalité, il n'est pas nécessaire que l'investisseur et que les clients soient irrespectueux de la loi et des riverains.

Philippe GOUJON indique que toutes les questions soulevées ont été envisagées par la Mairie.

Anne-Charlotte BUFFETEAU précise que la Mairie du 15^{ème} n'est consultée que pour avis et que c'est la Mairie de Paris qui délivre ou non le permis de construire. Dès lors qu'un projet est abordé en amont, il est plus facile de consulter les riverains et d'ajouter des pièces complémentaires au permis. L'avis des riverains est pris en compte autant que possible. Les travaux devraient *a priori* commencer dans l'année pour une livraison en 2013.

Elisabeth LINDEN demande à ce que le thème de la solidarité, ordre du jour principal prévu, soit renvoyé à une rencontre ultérieure. La discussion sur le Bal Nègre ayant largement empiété sur le temps imparti, les quelques minutes restantes ne suffisent pas pour traiter un sujet si important.

Anne-Charlotte BUFFETEAU consent à cette demande et présente ses excuses à Sylvie CEYRAC et aux membres du Conseil de quartier pour ne pas avoir pu traiter ce sujet.

Sylvie CEYRAC accepte de revenir afin de pouvoir parler longuement de la solidarité et de ce qui se fait dans le quartier.

-Sainte Rita :

Anne-Charlotte BUFFETEAU : L'église Sainte-Rita, 27 rue François Bonvin, construite en 1900 est connue pour la messe des animaux qu'elle organise chaque année.

Un projet privé prévoit la démolition de l'église et la construction d'un bâtiment de logements en R+7 sur un niveau de sous-sol, qui accueillera 19 logements dont 6 sociaux et 14 places de parking. Le Maire du 15^{ème} a émis deux avis défavorables concernant les deux permis de construire successifs déposés (mai et juillet 2011). Le projet a été présenté le 19 novembre 2010 en séance plénière de la Commission du vieux Paris qui ne s'est pas opposée à la démolition de l'église.

Philippe GOUJON précise que le terrain est privé et que l'église est locataire des lieux. Ne payant plus ses loyers, elle est expulsée. Par ailleurs, ce n'est pas une église diocésaine mais une église dite gallicane. Architecturalement, le projet présenté n'est pas de bonne facture et fait disparaître un bâtiment emblématique du secteur. Néanmoins, il n'y a aucune raison viable, relevant du droit urbanistique, qui permette de s'opposer au projet.

-Questions diverses :

- Est-il possible d'avoir des détails sur la résidence étudiante prévue 74-76 rue Lecourbe ? Pourquoi les entrées et sorties sont-elles prévues rue Colonel Colonna d'Ornano ?

Jeanne BARBERET : Gécina est l'opérateur du projet. A l'heure actuelle, les plans ne sont pas terminés.

Philippe GOUJON : Gécina a récemment fait part de son intention. Aucun permis de construire n'a pour l'instant été déposé. Il est envisagé que les entrées et sorties, piétonnes, se fassent par la rue du Colonel Colonna d'Ornano.

Anne-Charlotte BUFFETEAU remercie le public et les conseillers de leur présence. Elle rappelle que sa permanence est le lundi de 18h30 à 20h et que celle de Géraldine POIRAUT GAUVIN est le mercredi de 10h à 12h.